

(fenêtrés sur.Nièvre)

BULLETIN DE LA SECTION NIEVRE DU SNUIPP-FSU

EDITO

« Le Canard

Christophe Bolle

enchaîné » du 13 janvier nous apprend que « notre » ministère, celui de l'Education Nationale, a en grande partie financé les... 250 000 € qu'ont coûté les « indispensables » vœux à la jeunesse et aux forces de l'engagement (sic) du Président Hollande.

A l'heure où on nous demande de nous serrer la ceinture (« c'est la crise »), où le point d'indice est gelé depuis 2010, où l'augmentation du prélèvement pour pension civile entraîne une baisse mécanique des salaires chaque 1^{er} janvier, cette information nous reste en travers de la gorge.

Après 15 ans d'exercice, les enseignants français du premier degré sont payés 16 % de moins que la moyenne des pays de l'Union européenne, soit une différence de plus de 390 euros par mois ! Et depuis 2010, le gel du point d'indice a conduit à une perte moyenne de 190 euros par mois pour un professeur des écoles au 8ème échelon.

Aujourd'hui le maintien du pouvoir d'achat n'est plus assuré de manière collective, par la valeur du point qui augmenterait et compenserait la hausse des prix, mais il repose uniquement sur l'avancement individuel.

Pourtant, revaloriser les salaires des fonctionnaires, c'est possible !

Il faut 15 milliards d'euros pour augmenter de 200 € par mois tous les fonctionnaires. Ces 15 milliards, cela représente moins du quart du montant annuel de la fraude fiscale, ou seulement un gros tiers des cadeaux fiscaux aux entreprises.

Alors à nous, tous ensemble, de faire pencher la balance du

bon côté en nous mobilisant par **la grève et les manifestations le 26 janvier** avec l'ensemble des fonctionnaires.

<http://58.snuipp.fr>

Sommaire : P.2 : carrière : promotions, permutations **P.3** : actu : carte scolaire, carnet de suivi maternelle **P.4** : action : grèves et manifestations le 26 janvier

Dispensé de timbrage

NEVERS CDIS

Déposé le 15/01/2016

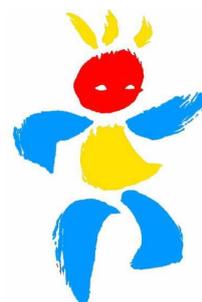


GRÈVES ET MANIFESTATIONS MARDI 26 JANVIER



26 JANVIER
Grèves & manifestations

**POUR NOS SALAIRES
ET L'ISAE**



Pour
un
syndicalisme
combatif!

SNU ipp
Fédération Syndicale Unitaire

FSU

BRÈVES

Le nombre du mois :

10

Comme le nombre de postes supplémentaires que la Nièvre devra rendre l'an prochain (voir p. 3). Une nouvelle fois, la Nièvre est bien mal lotie en matière de carte scolaire, le seul département de l'académie à devoir « rendre » des postes...

Mouvement : le calendrier

30 mars : CAPD (mesures de carte scolaire, postes adaptés, liste d'aptitude des directeurs, congé de formation, DIF, formation psychologue, postes bloqués stagiaires)

17 mai : groupe de travail mouvement

23 mai : CAPD "mouvement", ineat/exeat, hors classe

14 juin : CAPD ajustement du mouvement

Fin août : groupe de travail ajustement du mouvement

Règles du mouvement :

le 10 février

Le groupe de travail qui traite des règles du mouvement départemental aura lieu le mercredi 10 février. L'occasion, une nouvelle fois, pour les représentants du SNUipp-FSU 58 de demander la suppression des vœux géographiques obligatoires, et le retour à une véritable deuxième phase avec saisie des vœux.

Inspection : le SNUipp-FSU 58 demande un groupe de travail

Suite à la réunion d'infos syndicales qu'il a organisée le 18 novembre dernier sur le sujet de l'inspection, le SNUipp-FSU 58 a écrit au DASEN pour lui demander de réunir un groupe de travail départemental sur la question.

L'inspection est en effet un sujet qui préoccupe les collègues au premier plan.

Nombre d'entre eux ont souligné lors de notre réunion son caractère dérangeant, infantilisant, injuste, arbitraire et inefficace à cause, entre autres, de la notation et de ses conséquences sur la progression de la carrière.



SUIS-JE PROMUÉ ?

Lors de la CAPD du 4 décembre, les promotions des professeurs des écoles et des instituteurs (1 collègue promu) ont été étudiées. Retrouvez dans le tableau ci-dessous les barèmes des derniers P.E. promus dans chaque échelon.

Pour passer du ...au...	Barème du dernier promu au GC	Nbre	Barème du dernier promu Au choix	Nbre	Nbre de promus à l'Anc.
4e au 5e	26,997	5			9
5e au 6e	32,000	14	31,000	32	10
6e au 7e	37,742	15	36,000	23	14
7e au 8e	42,831	13	41,992	29	12
8e au 9e	48,500	15	49,961	22	5
9e au 10e	62,097	11	56,000	22	8
10e au 11e	68,961	11	67,966	14	4

SALAIRES : ENCORE EN BAISSÉ !

Hors promotion (voir ci-dessus), les enseignants des écoles ont vu à nouveau leur salaire net baisser en janvier. Une baisse mensuelle de 8 à 12€ en fonction de l'échelon. En cause, l'augmentation du prélèvement pour pension civile qui passe de 9,54 % à 9,94 % du traitement brut.

Cette mesure vient s'ajouter au gel, pour la cinquième année consécutive, du point d'indice de la fonction publique. Le décrochage salarial des enseignants du 1er degré continue donc à se creuser. Pour le SNUipp-FSU, il est grand temps de reconnaître enfin le travail et le professionnalisme des personnels de l'éducation nationale et de rendre ses métiers attractifs. Il s'agit là d'une exigence autant matérielle que morale pour un métier à haute qualification. Outre la fin du gel du point d'indice, le syndicat demande une mesure immédiate avec l'alignement de l'ISAE sur l'ISDE, d'un montant de 1 200€, versée aux enseignants du second degré. C'est cette urgence de revalorisation salariale qui sera au cœur des revendications portées dans la grève du 26 janvier (voir en page 4).

PERMUTATIONS : GROUPE DE TRAVAIL LE 26 JANVIER

58 Les inscriptions pour les permutations informatisées sont closes depuis le 8 décembre. 82 demandes ont été enregistrées dans la Nièvre cette année. Que faire en cas de mutation tardive du conjoint, de modification de votre situation ? Comment annuler une demande ? Le groupe de travail pour vérifier les barèmes aura lieu le mardi 26 janvier.

Dans le cas d'une mutation imprévisible du conjoint, non connue au moment de la saisie des vœux, **il est encore possible de participer aux permutations informatisées** en téléchargeant un formulaire spécifique sur le site <http://www.education.gouv.fr/> rubrique « Concours, emplois et carrières - les personnels d'éducation et d'orientation les promotions, mutations et affectations - Siam : mutations des personnels du premier degré, chapitre "Situations professionnelles particulières". Ce formulaire est à envoyer au DASEN avant le 1er février. La même procédure est à effectuer avec le formulaire adéquat pour **annuler une demande ou la modifier**.

Le **groupe de travail départemental** aura lieu à l'inspection académique le 26 janvier prochain à 10 heures. A cette occasion, les barèmes des candidats au départ seront vérifiés, ainsi que les demandes de bonification exceptionnelle. **Envoyez-nous un double de vos dossiers** (confirmation et pièces justificatives à SNUipp 58, Bourse du travail, 58000 Nevers) ou remplissez une fiche sur notre site dédié aux permutations (<http://e-permutations.snuipp.fr/58/> rubrique contrôle).

Cela permet aux élus du personnel du SNUipp-FSU 58 de vérifier que celui-ci est complet et pris en compte, et de vous rendre compte et vous informer régulièrement.

CARTE SCOLAIRE : PAS D'AMÉLIORATION EN VUE

Une nouvelle fois, la Nièvre va payer un lourd tribut à la carte scolaire à la rentrée prochaine. Après les 12 postes perdus l'année dernière, 10 nouvelles suppressions sont annoncées...

Convention, piège à c.. ? Loin de constituer une « avancée », la convention signée entre la DSDEN et les maires du département n'a pas permis cette année encore d'éviter à la Nièvre d'être le « parent pauvre » en matière de carte scolaire. Jugez-en vous-même : on apprenait mi-décembre que l'académie bénéficiera à la rentrée prochaine de 15 postes supplémentaires dans le premier degré. Une bonne nouvelle comparé aux 20 postes perdus l'année dernière ! On pouvait donc imaginer que la Nièvre, qui avait déjà largement « contribué » l'année dernière avec 12 postes rendus, allait un peu mieux respirer. Eh bien non ! Notre département est même le seul de l'Académie à perdre des postes (10) ! D'accord, les prévisions font état de 246 élèves en moins à la rentrée prochaine. Mais les quatre départements de l'Académie devraient perdre des élèves, et un seul devra rendre des postes. Ainsi, la Côte d'Or bénéficiera de 2 postes supplémentaires pour 106 élèves en moins, l'Yonne



de 12 postes pour 240 élèves en moins, et la Saône-et-Loire de 11 postes pour une prévision négative de... 528 élèves !

Les « négociations » vont débiter prochainement concernant les écoles susceptibles de perdre un poste. Et les résultats devraient être connus au retour des vacances d'hiver, des CTSD étant programmés les 3 et 10 mars et un CDEN le 14 mars. D'ici là, contactez-nous si votre école est menacée par une fermeture.

CARNET DE SUIVI MATERNELLE : PAS DE PRÉCIPITATION !



Dans la Nièvre, « on » veut imposer aux équipes de maternelle le "carnet de suivi" (nouvelle forme des livrets d'évaluation) dès cette année avec obligation de le rendre aux parents en janvier, mars et juin. Si le DASEN se félicite que notre département soit "à la pointe" dans ce domaine, il n'en est pas de même pour les collègues pour qui cette demande constitue une grosse charge de travail supplémentaire. Et surtout, rien dans les textes ne les y oblige !

En effet, les décrets et arrêtés concernant les évaluations des élèves qui ont été publiés au JO du 3 janvier précisent que l'entrée en vigueur des textes réglementaires est inscrite pour la rentrée scolaire 2016. Les exigences de mise en œuvre dès janvier ne sont donc pas conformes. Et aucun modèle de carnet ne peut être imposé aux équipes, le format du document étant laissé à l'appréciation des enseignants.

"Lançons-nous !" nous avait répondu Mme Chaumereuil, IEN pré-élémentaire le 4 décembre lors de la dernière CAPD lorsque le SNUipp-FSU 58 a mis cette question sur le tapis. Nous étions intervenus en demandant sur quels textes elle se basait pour exiger le carnet de suivi et son rendu aux parents. Pas de réponses claires de sa part qui a temporisé en disant que ce n'était pas une injonction mais qu'il fallait "se lancer sur quelques lignes" du carnet afin de "se l'approprier doucement". Le DASEN se félicitant "qu'on soit, dans le département, dans l'anticipation"...

La fréquence de transmission aux parents doit également faire l'objet d'une réflexion et d'une décision au sein des équipes d'école et a tout à gagner à être progressive (pas forcément identique en PS et en GS) tout au long du cycle.

Concernant l'accompagnement des enseignants par les équipes de circonscription, un groupe de travail a été constitué au ministère en novembre pour réfléchir aux outils à élaborer en maternelle pour la mise en œuvre d'une évaluation positive des apprentissages. Le groupe prépare des outils qui pourraient être mis à disposition vers mars 2016. Aucune raison de se précipiter, donc !

Université de printemps à Nevers : réservez vos dates !

Université de printemps du SNUipp-FSU de la Nièvre, deuxième édition ! Après le succès de 2015, l'équipe départementale remet ça cette année. La manifestation aura lieu les jeudi 16 et vendredi 17 juin à l'ESPE à Nevers. Sont d'ores et déjà annoncés : Viviane Bouysse et Véronique Boiron pour parler maternelle, Michel Fayol pour l'orthographe et Valérie Barry en mathématiques. Réservez d'ores et déjà vos dates ! Plus d'infos prochainement dans ce bulletin et sur notre site.



Obligations de service : le SNUipp-FSU lance une pétition pour la mise à libre disposition des 108 heures et la fin des APC !

Dans le cadre de sa campagne nationale sur le travail enseignant, le SNUipp-FSU a tenu mardi 19 janvier un colloque dans le but de porter dans le débat public et auprès du ministère l'urgence d'une refondation réelle et concrète du métier d'enseignant du primaire.

A cette occasion il a rendu publique une enquête sur le travail des enseignants et lancé une pétition électronique exigeant notamment la mise à libre disposition des 108 heures et la fin des APC. Plus que jamais, porter l'ambition de la réussite de tou-te-s les élèves nécessite des transformations profondes de nos cadres de travail avec du temps, de la confiance, de la formation et des moyens avec pour objectif d'obtenir la baisse du temps de service devant élèves sans baisse du temps d'enseignement pour les élèves.

26 JANVIER

Grèves & manifestations



SNUipp-FSU



POUR NOS SALAIRES ET L'ISAE,

PAS D'HESITATION

Vous le savez, nos salaires sont bloqués depuis 2010 et notre pouvoir d'achat est en baisse.

⚡ Or, pour la première fois depuis cinq ans, un rendez-salarial pour les fonctionnaires, dont les enseignants du primaire, est prévu en février prochain.

Cet engagement n'est pas le fruit du hasard. C'est le SNUipp et sa fédération, la FSU, qui ont obtenu son inscription lors des négociations sur les parcours, carrière et rémunération (PPCR). Ce rendez-vous est aussi le fruit des mobilisations qui ont eu lieu sur le sujet ces dernières années.

⚡ Mais tout reste à faire. Maintenant, il s'agit d'obtenir une vraie revalorisation de nos salaires et pas des mesurette.

Pour le SNUipp-FSU, deux sujets sont sur la table:

l'augmentation de nos salaires
l'ISAE à 1 200 euros (parité ISAE/ISOE)

Or, pour le moment, sur ces deux questions prioritaires pour les enseignants des écoles, le gouvernement a prévu très peu de marges de manœuvre budgétaires.

Il est donc nécessaire d'agir tous ensemble pour qu'il desserre la ceinture !

Pour peser sur les discussions à venir, nous devons nous faire entendre en nous mobilisant le 26 janvier pour regagner, tous ensemble, du pouvoir d'achat.

DANS LA FONCTION PUBLIQUE POUR UN VRAI DÉGEL DE NOS SALAIRES

Conséquence de PPCR, le ministère de la Fonction publique va faire des propositions pour les salaires des fonctionnaires. Après six années de gel du point d'indice et de hausse des cotisations retraites, le passif est lourd, et équivaut à une perte de 8 % du salaire mensuel soit 193 euros par mois pour un PE au 8^e échelon. Sans compter qu'au 1^{er} janvier de cette année, une nouvelle augmentation des cotisations retraites de 0,4 % provoque une perte de 10€ par mois pour un salaire mensuel de 2 458 € (en 2016, la perte cumulée s'élève à plus de 40 euros mensuels).

Sauf que pour l'heure, le gouvernement n'a pas encore budgété le « dégel » et qu'il privilégierait une hypothèse basse de revalorisation.

Obtenons du gouvernement qu'il revoise à la hausse son scénario de départ et qu'il augmente significativement la valeur du point d'indice.

DANS L'ÉDUCATION NATIONALE, POUR UNE ISAE À 1 200 EUROS ANNUELS À PARITÉ AVEC L'ISOE

En réponse à l'initiative du SNUipp-FSU pour l'ISAE à 1 200 euros, soutenue par plus de 50 000 collègues, la ministre a affirmé que la revalorisation de l'ISAE serait discutée en février-mars dans le cadre du rendez-vous salarial.

Sauf que le gouvernement n'a encore décidé ni du montant de cette revalorisation, ni du principe d'une programmation conduisant aux 1 200 euros comme l'ISOE du second degré.

Là encore, c'est l'hypothèse basse qui circule : un coup de pouce de 200 euros supplémentaires et c'est tout.

Exigeons du gouvernement plus d'ambition pour augmenter les salaires des enseignants du primaire, parmi les plus faibles en Europe: une ISAE à 1 200 euros/an pour tous avant la fin du quinquennat.

